

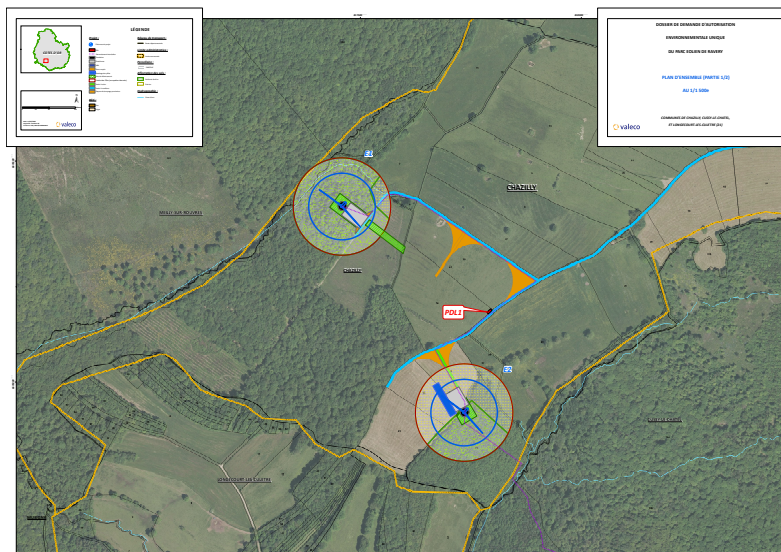
Trop d'éoliennes en Auxois

Demande environnementale juillet 2020

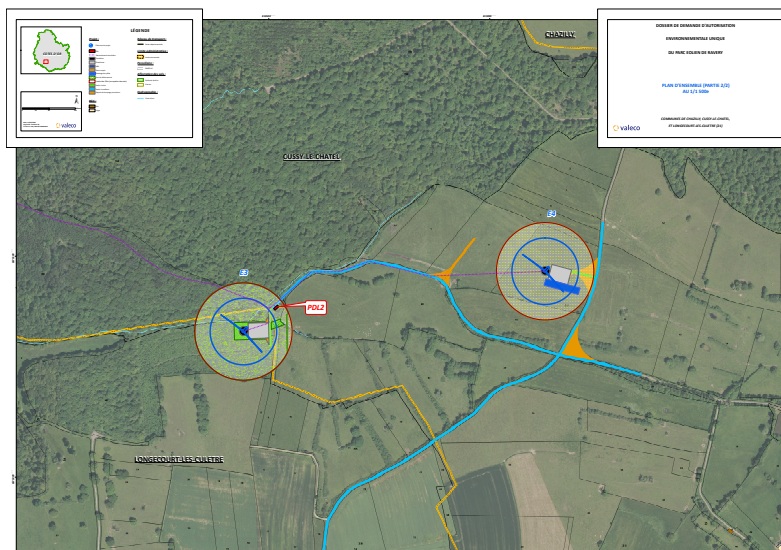
Valeco EnBW a ramené son projet de 6 à **4 éoliennes**.

- 2 implantées dans les bois de Chazilly, avec un poste de livraison situé sur une parcelle privée
- une à Cussy, sur une parcelle privée. Des installations annexes et une zone humide, créée (comment ?) en compensation de celle détruite dans le bois de Cussy, trouveraient place sur des parcelles de Michel Rouhette
- une dans le bois communal de Longecourt, avec accès et installations annexes sur des parcelles privées

Ces informations figurent en clair dans la page du dossier consacré à la maîtrise foncière, d'autres se déduisent des plans d'implantation « définitifs ».



Les deux éoliennes de Chazilly.



L'éolienne de Longecourt, à gauche, et de Cussy, à droite

Valeco met en avant une **maitrise foncière** des parcelles nécessaires à la réalisation du projet. Au vu des autorisations listées, des **lacunes** semblent persister, en terme d'accès au chantier.

Le projet Ravery d'aujourd'hui est assez éloigné du pré-projet présenté aux élus début 2015. Depuis l'accord des conseils municipaux aux études préalables, la hauteur des machines est passée d'une fourchette de 160 à 180 m maxi, à 205 m (pour le modèle à 4,2 MW), voire 216 m, comme mentionné au détour du dossier. Un détail qui a son importance puisqu'au delà d'une hauteur de 200 m en bout de pales, la réglementation prévoit, sur le mât, deux rangées de clignotants blancs - et rouges, la nuit - au lieu d'une. Double peine, pour les riverains !

Le plafond de puissance du départ - **3,5 MW** - a volé en éclat. En juillet 2019, Valeco évoque des machines de **4,2 MW**, puis, en juillet 2020, officialise une demande de machines à **5 MW** de puissance nominale ! Tout en indiquant que la diminution à quatre éoliennes de très grande puissance, contre six plus petites, deux ans plus tôt, est à peine suffisant.

L'implantation des 4 éoliennes en **lisières de bois** et en **zone humide**, se heurte à la présence de d'espèces de chauve-souris rares et protégées. Le choix d'une implantation au point de convergence des trois bassins versants (Loire, Seine et Rhone) et même, à Longecourt, sur le cours d'un ruisseau laisse sceptique. Consulté sur l'implantation initiale puis sur une implantation bis censée pallier au défaut de la première, l'**ONF** a renouvelé son **avis négatif**, à l'issue d'une réunion de terrain avec Valeco et plusieurs élus.

La proximité de machines d'un gabarit aussi important est un non sens. Notre slogan « Trop hautes, trop près » reste d'actualité. L'éolienne de Cussy - 205 m en bout de pale, se trouve à 700 m de l'habitation la plus proche, soit une distance de seulement trois fois sa hauteur !

Le promoteur minimise les effets « ombres/lumières » rapprochés, de fin de journée. Et la DREAL le lui fait remarquer, insistant sur un phénomène perturbant, bien au delà des 250 m de distance du mat. Ces « papillonnements » ne dureraient pas plus de 30 mn par jour et 30 H par an ! A voir !

La 2eme version de l'étude acoustique répond-elle au demandes de compléments de la DREAL ? Rien n'est moins sur. Les points de mesure du bruit ambiant sont fort éloignés du polygone dessiné autour des éoliennes. Les tableaux de bruit font l'impasse sur le modèle à 5 MW brigué. Si il y a bien un point crucial, pour Cussy, c'est bien celui des conditions de bridage de l'éolienne la plus proche. Règlementairement, le dépassement du seuil autorisé n'est admis - et la machine bridée - que si la moyenne de décibels calculée sur une durée de 2 heures, par exemple, dépasse de 3 db les 30 DB autorisés de nuit, et de 5 DB les 35 DB autorisés de jour . A si faible distance, le respect de cette norme, concoctée pour l'éolien, ne suffira pas. Compte tenu d'un bruit ambiant de 20 ou 25 DB, la gêne sera perceptible. Surtout la nuit, lors de sautes de vents répétitives et brèves. **Une mobilisation forte, avec l'appui d'un expert, autour d'un niveau de bruit « acceptable » pourrait déboucher sur des engagements de Valeco , si la préfecture allait aussi dans notre sens.**

Plusieurs élus sont allés écouter les machines en fonctionnement à Arconcey. Et sont repartis rassennrés ! Alors qu'il n'y a rien de comparable. Les éoliennes font 130 m ou 150 m de haut, elles sont installées sur un plateau, à plus d'un km des habitations. Précisions importantes : le bruit dépend de facteurs multiples, comme le relief, le degré d'humidité, la direction du vent, le type et la hauteur de machine, la mécanique de mise en mouvement de nacelle etc... Aucune concession ne doit être faite, en matière de bruit. A Echauffour, où l'**étude acoustique n'avait pas été à la hauteur**, les témoignages de riverains du parc éolien sont enfin pris au sérieux par la Préfecture de l'Orne. Trop tard, et **sans solution pour l'instant.**

Dans cette version bis du dossier préfectoral, la partie consacrée à la **faune** met en avant deux enjeux forts. Le premier : **le milan royal**, dont la présence est attestée. Valeco a diligenté une étude spécifique, avec des moyens surprenants - observation de l'horizon à la jumelle, depuis une voiture roulant à 20 ou 30 km/h ! Le deuxième enjeu : la présence d'**espèces de chauve-souris rares et protégées**. Installé en **frondaisons de bois** , alors que la biodiversité y est maximale, le projet est très risqué, sur le plan environnemental !

RESTONS MOBILISES. ET EXIGEONS LE RESPECT DE NOTRE CADRE DE VIE !